

AMICALE DES LOCATAIRES DE L'ILOT 13

79, rue de la Santé

75013 PARIS

Paris, le 20 juin 1984

CABINET RICHARDIERE
39, rue des Mathurins
75008 PARIS

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint l'extrait du Procès-verbal de la Commission Exécutive du 6 juin 1984.

Après délibération, la Commission Exécutive a élu à l'unanimité le bureau suivant :

- Président	Jean BAS
- Vices-Présidents	Madame SARRAZIN Monsieur LAFaurIE Monsieur FONTAINE Monsieur MISSONIER
- Secrétaire Général	Monsieur HERBERT
- Secrétaire	Monsieur TOUFFIC-OTHMAN
- Trésorière	Madame GOBET
- Trésorière Adjointe	Madame MIRAUMONT
- Membres du Bureau	Monsieur FALQUET Monsieur MULLER

Recevez, messieurs, l'assurance de notre considération distinguée

Le président : Jean BAS

AMICALE DES LOCATAIRES DE L'ILOT 13

79, rue de la Santé

75013 PARIS

Paris, le 20 juin 1984

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU 6 JUIN 1984

Après délibération, la Commission Exécutive a élu à l'unanimité le bureau suivant :

PRESIDENT	Monsieur Jean BAS 89, rue de la Santé 75013 PARIS né le 28 décembre 1911 à ROUEN (76)
VICE PRESIDENT	Monsieur Jean-Claude MISSONIER 79, rue de la Santé 75013 PARIS né le 12 mars 1943 à ISSY LES MOULINEAUX (92)
SECRETAIRE GENERAL	Monsieur Bernard HERBERT 147 C, boulevard auguste Blanqui 75013 PARIS né le 5 août 1944 à ST JEAN DE LIVET (14)
SECRETAIRE	Monsieur Tophaumar TOUFFIC OTHMAN 89, rue de la Santé 75013 PARIS né le 13 décembre 1929 à DOUALA (CAMEROUN)
TRESORIERE	Madame Anne-Marie GOBET, née TIXIER 94, rue de la glacière 75013 PARIS née le 9 décembre 1934 à PARIS 14ème (75)
TRESORIERE-ADJOINTE	Madame Yvonne MIRAUMONT née LE GOIC 96? rue de la Glacière 75013 PARIS née le 25 janvier 1938 à BREST (29)

Le Président : Jean BAS

79, rue de la Santé - 75013 PARIS

Monsieur VIET
Directeur Général
de la Caisse d'Epargne de Paris
19, rue du Louvre
75001 PARIS

Paris, le 29 juin 1984

Monsieur le Directeur Général,

Nos différentes entrevues avec le Cabinet Richardière, gestionnaire des logements appartenant à la Caisse d'Epargne de Paris, ont donné des résultats très constructifs dans la limite des pouvoirs dont il dispose.

Néanmoins, certains points dépendent entièrement de votre décision, et notre amicale aimerait être reçue pour discuter de ceux-ci avec vous :

- durée du bail
- date de départ de ce bail
- baux distincts appartements-box
- part des salaires des gardiens à charge des locataires
- vente éventuelle des appartements, et à qui ??

Nous osons espérer que cette demande d'entrevue aura une meilleure suite que celle que nous avons sollicitée le 30 janvier écoulé.

En cette attente, veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean BAS
Président de l'Amicale
(Tél. 535.87.69)

AMICALE DES LOCATAIRES DE L'ILOT 13

79, rue de la santé - 75013 PARIS

L'AMICALE VOUS PARLE

Votre amicale a rencontré pour la troisième fois le Cabinet Richardière sur le sujet des baux.

La quasi-totalité des remarques effectuées par votre amicale ont été prises en compte pour la rédaction d'un nouveau bail. La délégation des locataires ne peut que se féliciter de ce résultat et surtout des rapports constructifs qu'elle a eu avec le Cabinet Richardière.

Un prochain rendez-vous est prévu en juillet pour terminer complètement la rédaction de ces baux.

L'amicale a aussi évoqué le problème du nettoyage par une entreprise extérieure, nettoyage laissant à désirer - du coût des gardiens (à charge des locataires) - de l'insonorisation de l'immeuble "retraités" (87 rue de la Santé) et des voitures abandonnées dans notre îlot.

Sur le nettoyage et l'enlèvement des voitures abandonnées, le Cabinet Richardière, grâce à nos exemples précis, a agit sur l'entreprise concernée et va étudier l'enlèvement des épaves par la Police.

Sur les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'immeuble "Retraités", le Cabinet Richardière, qui avait tenu compte de nos observations et proposé des travaux pour un montant de 25.000 Francs (ou 50.000 Francs), s'est vu refuser les crédits par la Caisse d'Epargne de Paris.

La récupération, dans les charges, du salaire des gardiens selon les modalités prévues par la Caisse d'Epargne de Paris (lettre de Monsieur VIET, Directeur Général, en date du 12 janvier 1978 - et certaines notations sur les premiers baux signés) et non 75 % du salaire total effectif pratiquement appliqué, devra trouver une solution lors de notre rencontre avec la Caisse d'epargne de Paris (voir lettre au dos).

Sur la vente éventuelle, la Caisse d'Epargne de Paris a fait savoir que l'Ilot 13 serait vendu à un organisme "style assurance" (Comité d'Entreprise du 25 juin 1984).

Le Cabinet Richardière n'est au courant de rien... Mais à quelle sauce devons-nous être mangés.

PLUS QUE JAMAIS, SIGNEZ LA PETITION PROPOSEE PAR L'AMICALE.

PLUS QUE JAMAIS, ADHEREZ A VOTRE AMICALE, SEUL MOYEN DE VEILLER A LA SECURITE DE VOTRE FOYER.

Paris, le 30 juin 1984

DERNIERE MINUTE : Une promesse de vente a été signée entre la Caisse d'Epargne et un "investisseur institutionnel" pour notre groupe d'immeubles.